

Compte-rendu du Conseil du 1^{er} mars 2022

- Convention d’urbanisme avec la Communauté de Communes : une nouvelle convention est établie du fait de l’intégration des nouvelles communes : validé.
- Connection des particuliers à la fibre optique : une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes de Massay le 31 mars à 18 heures, en présence de plusieurs opérateurs. Un flyer sera distribué à ce sujet.
- Convention avec le Centre de Gestion du Cher de la Fonction Publique Territoriale pour la déclaration de création ou de la vacance d’un emploi : le prix est de 20 euros par acte, et à signer pour un an, renouvelable par tacite reconduction : validé.
- Réparation de la porte de la cuisine de la cantine : un devis pour 180 euros HT, et installation de volets en bois à l’arrière de l’école, devis de 395,40 euros HT : validés.
- Tarifs de la cantine scolaire : du fait de la loi EGALIM, la maison de retraite de Graçay augmente le prix de ses repas de 0,25 euros. Le prix facturé aux parents passera de 3,30 à 3,40 euros au 1^{er} avril, laissant 0,50 euros à la charge de la commune. Un nouveau réajustement pourra intervenir en septembre.
- Suppression régie Cantine et Garderie : ceci permettra de facturer à mois échu pour tous et le recouvrement sera fait directement par le Trésor Public : validé.
- Demande de subvention de l’association Tourniquet pour la sortie scolaire de fin d’année au zoo de Beauval : nous participons pour 300 euros.
- Renouvellement du contrat cantine-ménage-garderie qui se termine en juin : nous proposons de créer un poste de stagiaire, à titulariser après un an, à l’employée actuelle.
- Surveillance des élèves dans le car scolaire du soir : l’accompagnatrice actuelle étant en arrêt de travail, les élus disponibles à 16h15 feront une semaine à tour de rôle.
- Mise en conformité électrique des bâtiments publics : premier devis reçu, attente d’un autre devis.
- PLUIH : le bureau d’études ALTEREO se retire, suite à trop d’erreurs de sa part. La CdC va falloir le remplacer.
- Rénovation de l’éclairage public en 2022 : à la charge de la CdC, un lampadaire sera installé à la dernière maison du chemin des Varennes, et des lampes remplacées au Bois d’Olivet et à Imbry. Nous faisons une demande pour remplacement des lampes actuelles dans la commune par des LED.
- Aménagement des Marnières pour 2023 : il pourrait être inclus dans le nouveau « Projet d’Aménagement du Territoire » ; la demande est en cours.
- Prix du gaz pour le bâtiment mairie-école : il est passé de 1267 euros la tonne en décembre 21 à 2941 euros la tonne en février 22!
